

Bill C-11—Attribution de temps

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer les arguments que le leader du parti conservateur à la Chambre a avancés à l'encontre de la motion du leader adjoint du gouvernement à la Chambre.

● (1602)

Monsieur l'Orateur, pour s'opposer à cette motion, il suffit d'analyser le contenu du projet de loi à l'étude et de rappeler, comme l'a fait le leader du parti conservateur à la Chambre, qu'on peut adopter ce bill de 200 pages à un moment où un million de Canadiens sont en chômage—un bill visant expressément à créer des emplois, sans l'étudier plus à fond que nous ne l'avons fait. Je dis cela en songeant aux injustices et aux banalités flagrantes qu'à nos yeux, sinon à ceux du gouvernement, ce bill contient. Je désire faire de cet aspect de la question le centre des arguments que je vais invoquer pour expliquer notre opposition à la motion de clôture.

Ce projet de loi est censé stimuler l'embauche. C'est vraiment la raison d'être de ces mesures fiscales. Toutefois, le gouvernement et les deux ex-ministres des Finances, si on remonte jusqu'à John Turner en 1974, ont clairement affirmé que, pour créer des emplois au Canada, il fallait accorder sans discrimination des remises fiscales aux sociétés dans l'espoir qu'en leur distribuant ainsi des milliards de dollars nous réussirions à créer des emplois.

La raison pour laquelle nous nous opposons à ce principe n'est pas d'ordre idéologique en ce sens que nous ne prétendons pas qu'il ne devrait pas y avoir de politique fiscale à l'égard des sociétés. Toute économie mixte suppose, bien sûr, une politique fiscale applicable aux sociétés et conçue pour stimuler l'embauche, surtout en période de chômage aigu. J'estime toutefois que si l'on désire vraiment créer des emplois, on fait fausse route en adoptant cette politique fiscale. On ne saurait faire ressortir plus éloquemment le caractère inapproprié de cet ensemble de propositions que ne l'ont fait les auteurs d'un rapport publié la semaine dernière par le ministère de l'Industrie et du Commerce dans lequel on révèle ce que les 300 sociétés les plus importantes du Canada comptent faire en matière d'investissements l'an prochain.

Si les arguments avancés par le gouvernement lorsqu'il a proposé ces mesures en mars dernier étaient valables à ce moment-là et au moment où le ministre des Finances (M. Chrétien) y a eu de nouveau recours l'automne dernier, ces 300 sociétés auraient annoncé leur intention d'accroître considérablement leurs investissements. Des mesures fiscales conçues pour stimuler la création d'emplois et les investissements auraient produit ce résultat. Ce rapport qui, à mon avis, est le document le plus troublant qui soit sorti ces dernières semaines, a été malheureusement enfouis dans les pages financières des journaux. C'est souvent ce qui se passe chez nous. D'après ce texte, on nous dit que les grosses sociétés avaient l'intention d'augmenter leurs investissements l'année prochaine de 6.4 p. 100 seulement par rapport à cette année.

Certains diront que ce n'est pas si mal, et que c'est une augmentation. Mais ces sociétés tiennent compte bien entendu de l'inflation en faisant leurs plans d'investissement, si bien que en fait cela correspond à une baisse de l'investissement. Il y aura donc moins d'investissements dans l'économie canadienne en 1978 qu'en 1977. C'est une situation très grave. Cela

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

vient confirmer ce que dit constamment mon parti depuis des semaines comme d'autres personnes à la Chambre et en dehors, à savoir que l'année prochaine moins d'emplois seront créés. Le fait inquiétant que l'investissement l'année prochaine au Canada n'augmentera que de 6.4 p. 100 montre bien à quel point ce projet de loi est inadmissible. Pour la plupart, nous partons du principe que le taux d'inflation, l'année prochaine, sera de 8 p. 100 au moins; même s'il est maintenu à 7 p. 100, il absorbera donc l'expansion de ces sociétés, en valeur réelle.

Les sociétés n'affectent pas nécessairement les concessions fiscales qu'elles obtiennent à l'expansion, et je ne les en blâme pas. S'il y a une chute de la demande, les chefs d'entreprises ne vont pas agrandir indûment leurs installations de production, ni supporter les coûts d'entretien qui risquent de se traduire actuellement par une capacité de production inutilisée encore plus grande. Si l'industrie ne fonctionne qu'à 83 p. 100 de sa capacité, comme elle le fait actuellement, les sociétés tout naturellement ne vont pas chercher à prendre de l'expansion. Avec 28 p. 100 de capacité inutilisée, l'expansion n'a aucun sens du point de vue économique. Ce n'est pas ce que je critique chez ces sociétés. Elles, savent ce qu'elles font; c'est le gouvernement qui ne sait pas ce qu'il fait. Il jette par les fenêtres l'argent du contribuable.

Non seulement l'industrie ne prendra pas d'expansion l'année prochaine, mais elle va réduire encore sa capacité de production. J'aimerais que l'on inscrive au compte rendu les renseignements concernant les sociétés qui vont bénéficier de ce cadeau fiscal de 1.2 milliard de dollars que le gouvernement propose. Grâce à cette proposition fiscale qui est censée créer des emplois, Alcan recevra un dégrèvement fiscal de 4.5 millions de dollars. Pendant ce temps-là, il licencie ses ouvriers, dont encore tout récemment 170 personnes dans une mine de St. Lawrence, à Terre-Neuve, qui vient d'être fermée non pas parce qu'elle perdait de l'argent, mais parce que la société pouvait gagner davantage en exploitant les mines d'autres pays.

La société Canadian General Electric bénéficiera d'un dégrèvement de 2.5 millions de dollars. Cette société doit déjà au gouvernement environ 11 millions en impôts différés et encore impayés. Non seulement elle n'a pas créé d'emplois, mais à Peterborough, elle a licencié 2,000 employés. La société Northern Telecom doit au gouvernement 41 millions de dollars en impôts différés et, grâce au bill à l'étude, elle bénéficiera d'un dégrèvement de 2 millions bien qu'elle ait licencié 2,000 travailleurs à Bramalea en Ontario. La compagnie Falconbridge doit 34 millions de dollars au gouvernement en impôts différés et grâce au présent bill, elle recevra 2 millions en dégrèvement d'impôt; et voici qu'elle licencie temporairement 4,000 employés et 500 de façon permanente.

Voilà comment quatre sociétés ont réagi devant ce bill fiscal—non en créant des emplois mais en mettant à pied environ 7,000 employés. Je suppose que la plus célèbre à avoir ainsi réagi à cette mesure en ces dernières semaines, c'est l'INCO. C'est un cas d'espèce, une véritable monstruosité qui démontre le génie de notre gouvernement en économie politique. La société INCO a jusqu'ici réalisé des profits de 93 millions de dollars cette année, et de 1.7 milliard au cours de la dernière décennie. Le ministre précédent des Finances avait annoncé une aide de 75 millions de dollars à l'INCO par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations.